



Règlement intérieur du CDI

Collège les Oliviers



* Le CDI est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi soit **30 heures par semaine**. L'emploi du temps hebdomadaire est affiché sur la porte du CDI. Il peut accueillir 35 élèves par heure.

* Les élèves qui sont en permanence peuvent venir librement au CDI si celui-ci n'est pas réservé pour une intervention classe. Les élèves s'engagent à venir pour une heure entière. Les surveillants repèrent les élèves qui ont une recherche à faire au CDI en début d'heure et ramassent leur carnet.

Les élèves sans carnet de correspondance ne sont pas autorisés à venir au CDI. Les élèves se mettent en rang devant le CDI avant de rentrer dans le calme.

* Les élèves déposent leur cartable sur les étagères prévues à cet effet. Ils peuvent à tout moment se lever et aller chercher des affaires dans leur sac puisque :

* Les déplacements sont autorisés au CDI au cours de l'heure.



* **Le calme** doit régner au CDI pour faciliter la lecture et la concentration de chacun. La documentaliste se réserve le droit de renvoyer un élève en permanence et/ou de lui attribuer des heures de retenue. Ces heures seront alors effectuées au CDI.

* Tout élève inscrit au collège est autorisé à emprunter les livres du CDI à l'exception des usuels (dictionnaires, encyclopédies) et des bandes dessinées. Les élèves peuvent emprunter **2 livres en même temps pour une durée de 15 jours**.

* Chaque utilisateur s'engage à ranger correctement les livres après utilisation.



* Les élèves ont accès aux ordinateurs pour utiliser BCDI (le logiciel de recherche documentaire du CDI), pronote et les logiciels de traitement de texte lorsque cela est justifié.

* Une utilisation raisonnée de l'outil internet est nécessaire : les jeux, la consultation de sa messagerie ou de MSN ainsi que l'accès à certains sites comme Youtube sont interdits dans la majorité des cas. Chaque élève passe par la documentaliste pour accéder à internet et explique le sujet de sa recherche.

* La documentaliste aide les élèves à trouver les documents adéquats et les conseille dans leurs choix de lecture.

Dans tous les cas, les maîtres mots du CDI sont
AUTONOMIE - RESPECT - TOLÉRANCE - CURIOSITÉ - CONFIANCE